

Tableau 5 : Montant total brut (en milliers de dollars) de la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE), selon la province ou le territoire et le genre

Province/territoire	Montant total brut (000 \$) selon le genre			
	Hommes	Femmes	Personnes de genres divers/indéterminé	Total
Terre-Neuve-et-Labrador	162 360	126 810	-	289 180
Île-du-Prince-Édouard	37 510	32 150	-	69 650
Nouvelle-Écosse	320 050	272 460	-	592 560
Nouveau-Brunswick	213 730	176 860	-	390 590
Québec	2 573 740	2 011 950	240	4 585 930
Ontario	7 366 380	6 073 170	990	13 440 530
Manitoba	453 840	362 290	-	816 230
Saskatchewan	409 780	311 420	-	721 240
Alberta	2 012 130	1 714 150	200	3 726 490
Colombie-Britannique	1 936 310	1 718 090	220	3 654 630
Yukon	15 100	11 410	-	26 510
Territoires du Nord-Ouest	21 950	15 940	-	37 890
Nunavut	15 290	10 080	-	25 370
Extérieur du Canada	5 550	2 580	-	8 140
Non précisé	-	-	1 090	1 120
Total	15 543 730	12 839 370	2 950	28 386 060

Notes :

1. Les données datent du 2 janvier 2022 et elles pourraient changer à mesure que d'autres demandes sont reçues.
2. Le nombre de demandes et la province ou le territoire de résidence proviennent des dossiers de la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE).
3. Les données sont fondées sur les demandes de PCRE présentées au moyen du portail Mon dossier de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et du système de réponse vocale interactive. Elles comprennent aussi les demandes manuelles.
4. « Extérieur du Canada » fait référence aux demandeurs qui fournissent une adresse à l'extérieur du Canada. Les demandeurs doivent habiter et être présents au Canada pendant la ou les périodes pour lesquelles ils font une demande.
5. Les demandeurs qui n'ont pas de province de résidence valide enregistrée dans les systèmes de l'ARC sont regroupés dans la catégorie « Non précisé ».
6. Le montant brut est le montant total avant les retenues d'impôt. L'ARC prélève un impôt à la source de 10 % sur chaque paiement de PCRE émis.
7. La mention « indéterminé » est utilisée pour les personnes dont le genre n'était pas disponible.
8. Les personnes dont l'expression de genre est non binaire sont représentées dans la catégorie des diverses identités de genre.
9. Tous les nombres sont arrondis à la dizaine près et les montants sont arrondis au millier le plus près. La somme des données peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement et/ou de la suppression.
10. Un tiret [-] indique que les renseignements ont été supprimés pour des raisons de confidentialité. Les renseignements supprimés comprennent aussi les zéros valides.